Image not found or type unknown

Problème de gaine de hotte

Par **pyr74**, le **05/11/2008** à **10:07**

Bonjour,

Nous sommes en train de faire construire et la livraison approche.
Nous venons de nous apercevoir que le constructuer n'a pas réalisé la gaine d'aération pour la hotte alors que cette dernière figure bien sur les plans d'exécution que nous avons signés et sur lesquels nous avions exigé cette gaine.
Après avoir averti le constructeur, ce dernier nous répond que la gaine n'est pas prévu au contrat. Sur ce dernier est stipulé la phrase suivante :
"L'extraction de la hotte de la cuisine n'est pas incluse au contrat. elle sera réalisée par le cuisiniste, positionnement, diamètre, bouch extérieur, etc..."
Il nous semble qu'il s'agit là du système d'extraction et non pas des gaines ?
De plus nous avons signé le contrat dans un premier temps et les plans (avec de nombreuses modifications) ont été finalisé et signé dans un second et c'est bien sur ces derniers que les gaines apparaissent. D'ailleurs à la suite de cette signature un avenant nous a été adressé sous forme de facture correspondant à l'ensemble des modifications que nous souhaitions, mais il n'est pas fait état de gaine de la hotte.

Nous vous remercions de vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés